

# ACTION URGENTE

## UKRAINE. UN JOURNALISTE EMPRISONNÉ DOIT ÊTRE LIBÉRÉ

**Stanislav Aseev, un journaliste indépendant qui avait disparu pendant plusieurs semaines, est détenu par les séparatistes pro-russes de la « République populaire autoproclamée de Donetsk » (« DNR »), dans l'est de l'Ukraine. Il est accusé d'« espionnage ».**

**Stanislav Aseev**, un journaliste indépendant, est détenu au secret depuis le 2 juin par les séparatistes pro-russes de la « République populaire autoproclamée de Donetsk » (« DNR »), dans l'est de l'Ukraine. Les autorités *de facto* de la DNR ont dans un premier temps nié détenir des informations sur son sort et l'endroit où il se trouvait.

Le 16 juillet, un membre du « ministère de la Sûreté de l'État » *de facto* de la DNR (le MGB) a confirmé à la mère de Stanislav Aseev qu'ils détenaient son fils. Il l'a informée que le MGB soupçonnait Stanislav Aseev d'« espionnage » ; des accusations qui semblent liées à son travail à Donetsk en tant que journaliste infiltré. Aucun média pro-Ukraine ou indépendant n'est autorisé à travailler sur le territoire contrôlé par la DNR.

La mère de Stanislav Aseev a pu voir son fils une fois, pendant seulement 10 minutes et en présence de représentants du MGB. Elle s'inquiète fortement pour sa sécurité et son bien-être. Stanislav Aseev fait toujours l'objet d'une « enquête » par le MGB.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en russe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de libérer immédiatement Stanislav Aseev ;
- appelez-les à permettre à cet homme, ainsi qu'à tous les autres journalistes, de mener à bien leurs activités légitimes de journalistes sans ingérence, notamment lorsqu'ils entrent et sortent des territoires touchés par le conflit dans l'est de l'Ukraine ;
- rappelez-leur qu'au titre du droit international humanitaire, qui a force obligatoire pour toutes les parties au conflit, les détentions arbitraires, abusives et prolongées de civils sont interdites.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 1er SEPTEMBRE 2017 À :

Chef de la République populaire autoproclamée de Donetsk  
Aleksandr Zakharchenko  
Donetsk, Ukraine  
Courriel : op@dnr-sovet.su  
Formule d'appel : Dear Mr. Zakharchenko / Monsieur,

Chef du MGB  
Vladimir Pavlenko  
Donetsk, Ukraine  
Courriel : mgbdnr@yandex.ru  
Formule d'appel : Dear Mr. Pavlenko / Monsieur,

**Copies à :**  
Médiatrice de la DNR  
Darya Morozova  
Donetsk, Ukraine  
Courriel : ombudsman\_dnr@mail.ru

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 160/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR50/6725/2017/fr/>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UKRAINE. UN JOURNALISTE EMPRISONNÉ DOIT ÊTRE LIBÉRÉ

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Stanislav Aseev est un journaliste indépendant qui travaillait à Donetsk, une ville contrôlée par les séparatistes pro-russes. Avant d'être placé en détention le 2 juin, il travaillait sous pseudonyme et écrivait des articles sur la vie quotidienne dans la « République populaire autoproclamée de Donetsk ».

Le 3 juin, alors que Stanislav Aseev était introuvable et qu'il ne répondait pas à son téléphone, ses proches se sont rendus à l'appartement où il vit pour essayer de le trouver. Ils ont attendu devant l'immeuble pendant des heures, sans voir aucun signe de lui. De plus en plus inquiets, ils sont retournés à l'appartement le 4 juin avec le propriétaire. Lorsqu'ils ont ouvert la porte, ils ont vu des signes évidents que l'appartement avait été fouillé.

Les proches de Stanislav Aseev ont contacté les autorités *de facto* de la DNR, et notamment la police locale et le « ministère de la Sécurité de l'État » (MGB), pour savoir où il se trouvait. Ils n'ont reçu aucune réponse. Ils se sont également rendus dans deux centres de détention à Donetsk, mais n'ont pas réussi à le retrouver.

Le conflit dans l'est de l'Ukraine a commencé au début de l'année 2014, après l'annexion de la péninsule de Crimée par la Russie. En avril et mai 2014, des opposants au nouveau gouvernement à Kiev ont occupé des bâtiments appartenant à l'administration locale et aux agences chargées de l'application des lois dans plusieurs villes des régions de Donetsk et de Louhansk, dans l'est du pays (Donbass). Réclamant plus d'autonomie au niveau local, voire l'indépendance à l'égard de l'Ukraine, et un rapprochement avec la Russie, les organisateurs de manifestations, soutenus par la Russie, ont formé des groupes armés et ont proclamé la création de la « République populaire de Donetsk » et de la « République populaire de Louhansk ». Les autorités à Kiev ont réagi en lançant une « opération antiterroriste », visant à reprendre le contrôle de la zone.

Les forces de sécurité opèrent en l'absence de tout mécanisme de contrôle dans les « républiques » autoproclamées et détiennent arbitrairement des personnes dans leurs propres centres de détention. Bien souvent, les détenus sont soumis à une « détention administrative » de 30 jours pendant laquelle ils n'ont aucun contact avec le monde extérieur. Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains ont également recueilli des informations sur des cas dans lesquels les détenus ont été victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements visant à leur arracher des « aveux » qui sont ensuite utilisés par un « tribunal » *de facto*. Pour plus d'informations concernant ces pratiques, veuillez consulter le rapport conjoint en anglais d'Amnesty International et de Human Rights Watch intitulé *You Do Not Exist: Arbitrary detentions, enforced disappearances, and torture in eastern Ukraine* (<https://www.amnesty.org/fr/documents/eur50/4455/2016/fr/>)

La DNR ne dispose pas de tribunaux conformes au droit international et aux normes internationales. L'article 321 de son « Code pénal », qui traite de l'« espionnage », prévoit une peine pouvant aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement ou, en temps de guerre, la peine de mort. Au titre du droit international humanitaire, prononcer des condamnations et procéder à des exécutions sans qu'un jugement ait au préalable été prononcé par un tribunal régulièrement constitué et conforme au droit international et aux normes internationales constitue un crime de guerre.

Nom : Stanislav Aseev

Homme

Action complémentaire sur l'AU 160/17, EUR 50/6778/2017, 21 juillet 2017